



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



2015

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE	7
<i>I GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</i>	7
1.1- Renforcement des capacités des acteurs	7
1.2- Information et sensibilisation	7
1.3- Mise en réseau des acteurs de la société civile	8
1.4- Création et maintien d'un centre de ressources virtuel	
DEUXIEME PARTIE	10
<i>II. GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE SUR LA FLORE ET LA FAUNE</i>	10
2.1- Les points saillants	11
2.2- Les investigations	12
2.3- Les opérations	12
2.4- Département juridique	13
2.5- Activités Médiatiques	15
2.6- Management.....	22
TROISIEME PARTIE.....	24
<i>III. SANTE PUBLIQUE</i>	24
3.1- Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT)	24
3.2- Activités de suivi et évaluation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics	27
3.3- Assistance technique aux détenteurs de lieux publics	32
3.4- Production et édition du guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics	32
3.5- Activités médiatiques	33
3.6- Activités de renforcement de capacités des acteurs	34
3.7- Activité de plaidoyer pour l'allocation d'un budget pour la lutte antitabac	35
3.8- Activités de sensibilisation des vendeurs de cigarettes	36
QUATRRIEME PARTIE	37
<i>IV. EAU ET ASSAINISSEMENT</i>	37
4.1. Activités réalisées	37
4.2. Résultats obtenus.....	39

CINQUIEME PARTIE	41
V. LES RELATIONS EXTERIEURES	41
5.1 Rencontres et partenariats	41
5.2. Participation aux ateliers et réunions externes	42
SIXIEME PARTIE	46
VI. NOS PARTENAIRES	46
CONCLUSION	47

SIGLES ET ACCRONYMES

- ANCE –Togo: Alliance Nationale des Consommateurs et de l’Environnement du Togo
- AVC: Accident Vasculaire Cérébral
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
- CJ: Conservative justice
- CEP: Champ Ecole Paysan
- CCLAT: Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac
- CVD: Comité Villageoise de Développement
- CITES: Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvages menacées d’extinction
- CNUCC: Convention des Nations Unies contre la Corruption
- CTFK: Campaign for Tobacco Free-Kids
- EIA: Environmental Investigation Agency
- EAL: Elephant Action League
- EAGLE : Eco-Activists for Governance and Law Enforcement
- Enquête STEPS: Enquête de l’OMS sur les facteurs de risque des MNT
- ECOSAN: Ecological Sanitation
- FFW : Fondation Franz Weber
- FFEM : Fonds Français pour l’Environnement Mondial
- GYT: Global Youth Tobacco
- GIZ: Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit
- INTERPOL: Service en charge des arrestations sur le plan international
- MERF: Ministère de l’Environnement et des Ressources Forestières
- MNT: Maladies Non Transmissibles
- NTIC: Nouvel Technologie de l’Information et de Communication

- OSCs: Organisations de la Société Civil
- ONUDC: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
- OCRTIDB: Office Central de Repression et de trafic illicite de Drogue et de Blanchiment
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- RAC-TOGO : Réseau Anti-Corruption Togo
- SG: Secrétaire Général
- TALFF: Togo Application de la Loi sur la Faune et la Flore
- TI : Transparency International
- UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- UFWS: US Fish and Wildlife Service
- UEMOA: Union Economique Monétaire Ouest Africain
- UA : Union Africaine
- WWF: World Wildlife Fund

REMERCIEMENTS

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE) tient à remercier tous ses partenaires nationaux et internationaux suivants pour leurs appuis techniques et financiers dans le cadre de la mise en oeuvre de ses différentes activités au cours de l'année 2015. Il s'agit notamment de :

- Conservation Justice (CJ) Gabon
- LAGA Cameroun
- EAGLE Network
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) France
- Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)
- Campaign for Tobacco Free-Kids (CTFK)
- Pro Wildlife (Germany)
- Environmental Investigation Agency (EIA), USA
- Elephant Action League (EAL)
- World Wildlife Fund (WWF)
- US Fish and Wildlife Service (UFWS), USA
- Fondation Franz Weber (Suisse)
- Ambassade des Etats Unis au Togo
- Ambassade de France au Togo

Sans votre appui financier et/ou technique, nous n'aurions pas obtenu les fructueux résultats auxquels nous sommes parvenus.

INTRODUCTION

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement du Togo (ANCE-Togo) est une ONG de développement durable reconnue sous le numéro 651/PR/MPDAT/2012 du 11 Juillet 2012 et a un "Accord Programme" avec le Gouvernement du Togo sous le numéro 548/MPDAT/2014 du 30 Septembre 2014.

L'ANCE a été créée le 21 Août 1999 et est reconnue comme Association sous la loi du 1er Juillet 1901 sous N°0290/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 21 Mai 2010 par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales du Togo.

L'ANCE-Togo a été créée par un groupe d'étudiants juristes et d'avocats en vue de contribuer à la promotion de l'état de droit, à la bonne gouvernance économique, sociale et environnementale et s'assurer que le Togo s'aligne sur la voie du développement durable.

En 2015, les activités réalisées sont structurées en cinq (5) grandes parties qui sont:

- Première Partie: Gouvernance et lutte contre la corruption
- Deuxième Partie: Gouvernance et lutte contre la criminalité sur la flore et la faune
- Troisième Partie: Santé publique
- Quatrième Partie: Eau et assainissement
- Cinquième Partie : Relations extérieures
- Partie Six: Nos partenaires

Nous espérons que ce rapport édifiera nos lecteurs sur l'étendue de nos activités et renforcera davantage nos liens avec nos partenaires traditionnels et ouvrira les portes à de nouveaux partenariats innovants.

PREMIERE PARTIE

I. GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Depuis 2014, l'ANCE s'est lancée dans la lutte contre la corruption en général et la divulgation de la CNUCC à travers la formation et l'information.

Les activités de ce projet concernent:

1.1- Renforcement des capacités des acteurs

Nous avons organisé un atelier de formation pour 50 acteurs des OSCs en fin mars 2015. Cet atelier a connu la participation du chef de délégation de l'Union Européenne au Togo, des représentants de l'ambassade des USA, de la France et de Transparency International. Cet atelier a été reporté par plus de 50 journaux en ligne, 3 télévisions, 10 radios et 30 presses écrites et en ligne. Cet atelier a permis de poser les bases de la création du réseau anti-corruption du Togo. Les participants à cet atelier ont souhaité que cette initiative soit généralisée pour promouvoir la participation citoyenne à la lutte contre la corruption au Togo.



ANCE-Togo : Photo de famille, participants à l'atelier de formation des OSCs sur les instruments internationaux de lutte contre la corruption

Lomé (Togo), le 27 Mars 2015

1.2- Information et sensibilisation

L'ANCE a organisé plusieurs activités d'Information, Education et Communication du public. Ces actions de sensibilisation visent à faire connaître les instruments internationaux de lutte contre la corruption qui sont la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), la

Convention de l'Union Africaine (UA) sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées et le Protocole A/P3/12/01 de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption.

Ces activités de sensibilisation ont porté sur l'organisation de conférences de presses, les émissions radios et télés et des publications d'articles sur les presses écrites et en ligne. Pour clôturer l'année 2015 en beauté, l'ANCE a aussi organisé en décembre 2015 une conférence de presse sur la nécessité pour le Togo de mettre en œuvre lesdites conventions et d'adopter et appliquer une loi nationale spécifique sur la lutte contre la corruption au Togo.

Ces actions de sensibilisation vont se poursuivre dans les régions économiques du Togo et au sein des communautés et dans les médias en 2016.



ANCE-Togo: Photo de sensibilisations sur la CNUCC aux différents acteurs, 2015

1.3- Mise en réseau des acteurs de la société civile

L'ANCE a financé et organisé plusieurs réunions en vue de mettre en place un réseau des acteurs de la société civile. Ces efforts ont abouti à la mise en place du Réseau Anti-Corruption Togo (RAC-TOGO) le 06 Juillet 2015. Le RAC-TOGO a pour objectifs entre autres, d'appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'une plate-forme des OSCs sur la lutte contre la corruption ; informer les citoyens et les communautés sur les impacts négatifs de la corruption sur le développement; renforcer les capacités des différents acteurs (agents publics, secteur privé et organisation de la société civile) sur les instruments nationaux et internationaux de lutte contre la corruption ; appuyer les réformes juridiques et institutionnelles en matière de lutte contre la

corruption; appuyer l'application de la loi sur la corruption par des activités d'enquêtes, d'opérations/arrestations et d'assistance juridique et judiciaire. Le Conseil d'Administration mis en place se compose de 11 membres élus par l'Assemblée constitutive. Ce réseau est composé d'une quarantaine de représentants des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Syndicats Professionnels des travailleurs et des Medias Privés.



ANCE-Togo : Photo de famille, participants à l'assemblée générale constitutive du RAC-Togo, le 06 Juillet 2015, Siège de l'ANCE à Lomé (Togo)

1.4- Création et maintien d'un centre de ressources virtuel

L'ANCE a également rassemblé en un an les documents essentiels sur la lutte contre la corruption au Togo en un seul endroit pour favoriser leur accessibilité aux OSCs. Ce centre de ressources virtuel comporte à la fois les textes internationaux, les lois nationales, les lois de finances, sur les marchés publics, budget, etc.

Pour plus d'information, cliquez sur <http://zero-corruption.org/blog/elk/documentation/>

DEUXIEME PARTIE

II. GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE SUR LA FLORE ET LA FAUNE

L'ANCE-Togo met en œuvre depuis 2012 un projet d'appui à la gouvernance environnementale dénommé « Togo Application de la loi sur la faune et la flore (TALFF) » qui s'inscrit dans la droite ligne de la protection des espèces menacées contre la criminalité faunique et de lutter contre le trafic illicite en renforçant la mise en œuvre de la loi faunique et en dissuadant les potentiels braconniers et trafiquants.



Quelques Photo des saisies des espèces de faune et de flore: Photo ANCE-Togo, 2015

2.1- Les points saillants

Dans ses soucis de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption surtout dans le domaine de la faune et la flore, l'ANCE-Togo, l'ONG de développement durable qui pilote le projet TALFF depuis 2012 a procédé à plusieurs opérations d'investigations et d'arrestations des trafiquants. Ces diverses opérations en 2015 ont conduits aux résultats suivants:

- Réalisation de **122** missions d'investigation au cours du 1^{er} semestre de l'année 2015 dans trois différentes régions économiques du pays ;
- Réalisation de **11** opérations d'arrestations dans différentes préfectures du pays ;
- Interpellation de **29** trafiquants de diverses nationalités ;
- Condamnation de **6** trafiquants de différente nationalité à des peines de prison, d'amende, de dommages et intérêts et aux dépens ;
- Au total **38,42** Kg d'ivoire + **10 défenses** d'éléphant, **4,58 kg** de peaux de crocodile, **3** peaux de Boa, **20** Crânes et **17** vertèbres de lamantin, **3** peaux de guépard, **6** têtes et **3** peaux de panthère; **1** tête de lionceau et **2** peaux de lion, **38** carapaces de tortue marine, **2** Babouins, **140** Pythons royaux, **2** têtes de Babouin, **86** tortues terrestres vivantes et **16** madriers ont été saisis.
- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités et de partages d'expériences avec les acteurs impliqués dans la lutte contre le braconnage, le trafic illicite de faune et l'exploitation illégale du bois;
- Stage de perfectionnement de l'investigateur en chef du projet à LAGA au Cameroun ;
- Accueil d'un Cofondateur de EAGLE (OFIR), de la Coordinatrice de Réplication de EAGLE, du Coordinateur du projet AALF-Bénin, d'un investigateur de LAGA au Cameroun et de l'Assistant de coordination de Conservation Justice au sein du projet TALFF ;
- Participation à 7 réunions nationales et internationales sur la protection ou la conservation de l'environnement et des ressources naturelles et la lutte contre la corruption à Lomé au Togo et dans d'autres capitales africaines,
- Enfin, l'ANCE-TOGO a reçu le prix du meilleur acteur en droit à un environnement sain par le CACIT le 18 décembre 2015 à la première édition de « la nuit des droits de l'homme » au Togo.

2.2- Les investigations

Les investigations effectuées par le projet ANCE-Togo/TALFF permettent de démanteler les potentiels réseaux des trafiquants. Au cours de 2015, les investigateurs ont mené 122 enquêtes dans les régions Maritime et centrale ce qui les a conduit à identifier 134 trafiquants. En tout, les 122 investigations ont abouti à 17 opérations d'arrestation.

Nombre d'investigations menées	Investigations ayant abouti à une opération	Nombre de trafiquants identifiés en 2015
122	17	134

Plusieurs autres sérieuses pistes sont en cours d'investigation pour d'éventuelles opérations l'année prochaine.

2.3- Les opérations

Nombre d'opérations réalisées	Nombre de trafiquants arrêtés	Nombre de trafiquants en fuite
17	29	9

Dix-sept (17) opérations ont été réalisées :

En 2015, 17 opérations d'arrestations ont été réalisées et ont permis d'interpeller 29 trafiquants de différentes nationalités; neuf (9) autres trafiquants de toutes espèces fauniques confondues sont en fuite.

Notons que la réussite de ces opérations ont été le fruit des missions conjointes entre l'équipe TALFF de l'ONG ANCE-Togo et l'unité spéciale du Ministère de la Sécurité (OCRTIDB), la Police Judiciaire, la Gendarmerie Nationale.

Dans le cadre de ces 17 opérations réalisées en 2015, au total le projet TALFF de l'ANCE-Togo a saisi: **38,42 Kg** d'ivoire **et 10 défenses** d'éléphant, **4,58 kg** de peaux de crocodile, **3** peaux de Boa, **20** Crânes et **17** vertèbres de lamantin, **3** peaux de guépard, **6** têtes et **3** peaux de panthère; **1** tête de lionceau et **2** peaux de lion, **38** carapaces de tortue marine, **2** Babouins, **140** Pythons royaux, **2** têtes de Babouin, **86** tortues terrestres vivantes et **16** madriers.



Arrestation des trafiquants de carapace de tortue marine: Photo ANCE-Togo, 2015

2.4- Département juridique

Le département juridique de l'ONG ANCE-Togo en charge des cas de suivi juridique du projet TALFF a effectué de multiples tâches. Il s'occupe du suivi juridique des cas, la planification et la coordination des opérations et l'assistance technique à l'élaboration des procès-verbaux, la visite des prisons, la mise à jour des bases de données juridiques et médiatiques, l'élaboration des analyses juridiques des cas, la participation aux ateliers et séminaires nationaux et internationaux sur la lutte contre la criminalité faunique et la corruption, les rencontres avec les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption dans le secteur de la faune et la flore.

Nombre de suivi d'audience	Nombre de trafiquants jugés et condamnés en 2015	Nombre de trafiquants en attente de procès en 2015	Nombre de trafiquants relaxés	Nombre de trafiquants jugés et déclarés non coupables en 2015
10	6	17	12	1

Au cours de l'année 2015, le département juridique a participé à **10** audiences. Ces **10** audiences ont en effet, conduit à la condamnation de 6 trafiquants dont 2 grands trafiquants d'ivoire condamnés à 24 mois de prison et à 25 millions de FCFA à Lomé, un (01) à 6 mois de prison et

440 000 FCFA à Sotouboua et trois (03) à 1 an de prison et 300 000 F CFA d'amende à Bassar. Douze (12) trafiquants ont été relaxés par les forces de l'ordre et le parquet. Et enfin, douze (12) sont en détention préventive à la prison civile de Lomé. 4 fichiers ETIS et 3 fichiers ECOMESSAGE ont été élaborés et respectivement envoyés au Secrétariat CITES du Togo et au point focal INTERPOL de Lomé.

▪ **Organisation d'un atelier de partage d'expériences sur le trafic illicite des espèces de faune et de flore au Togo**

L'ANCE-Togo a organisé le 24 Mars 2015 à la salle CEDEAO de CASEF un atelier de partage d'expériences des acteurs sur le trafic illicite des espèces de faune et de flore au Togo. Cet atelier a réuni une cinquantaine de participants provenant de l'Ambassade de France, du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, du Ministère de la Justice, d'INTERPOL Lomé, de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB), de la Douane, la Commission de l'Environnement et des changements climatiques de l'Assemblée Nationale, des Magistrats, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Médias. La cérémonie d'ouverture a connu la participation de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France au Togo, du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des ressources Forestières, de Madame la Présidente de la Commission de l'Environnement et des Changements Climatiques de l'Assemblée Nationale et du Directeur Exécutif de ANCE-Togo. Toutes ces personnes ont présenté des allocutions.

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulés plusieurs recommandations suivantes :

- Accélérer les travaux pour la mise en place du comité de coordination et son fonctionnement en vue d'une meilleure collaboration
- Impliquer tous les acteurs de la lutte sur le trafic illicite des espèces à l'atelier de validation de l'étude sur l'initiative de refonte du code forestier et de la loi-cadre sur l'environnement (projet Aires protégées)
- Prendre les décrets d'application du code forestier et de la loi-cadre sur l'environnement.
- Centraliser toutes les saisies dans un seul endroit, notamment au ministère de la sécurité et de la protection civile.
- Organiser une cérémonie officielle de destruction des produits illicites saisis.



ANCE-Togo : Photo de famille, atelier de partage d'expérience sur la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et flore au Togo ; Lomé, le 24 mars 2015

2.5- Activités Médiatiques

Nombre de pièces médiatiques total en 2015 : 78			
Pièces télévision	Pièces presse Radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
3	6	46	23

Les médias sont les organes puissants qui relaient l'information et la divulguent sur beaucoup de supports. L'ANCE-Togo travaille avec beaucoup d'organes de presses nationales et internationales pour la divulgation des informations sur les cas de corruption et la criminalité faunique. Au cours du 1^{er} semestre 2015, 78 pièces médiatiques relatives aux activités de TALFF ont été produites par les médias Togolais dont 3 pièces télévisions, 6 pièces radios, 46 pièces presse internet et 23 pièces presse écrites.

Quelques exemples de coupures de presse et de liens:

ALLIANCE NATIONALE DES CONSOMMATEURS ET DE L'ENVIRONNEMENT (ANCE-TOGO)

La réglementation en vigueur sur la faune et la flore au Togo : Défis et perspectives

Sonia MITCHIKPE
Juriste de l'Environnement
Chargée de Projet
mitchikpe@ancetogo.org
Lomé le 24 Mars 2015

La législation togolaise en matière de faune et de flore repose sur plusieurs textes nationaux et internationaux que le Togo a ratifiés.

Le Togo a su très tôt réglementer le domaine de la faune et de la flore, déjà en 1968 une ordonnance classifiait les espèces selon le degré de protection; et en 1984 un décret portant sur l'exploitation forestière.

C'est dire à quel point le Togo s'est pris tôt dans la protection de ses ressources naturelles.

Introduction

La législation togolaise en matière de faune et de flore repose sur plusieurs textes nationaux et internationaux que le Togo a ratifiés.

Le Togo a su très tôt réglementer le domaine de la faune et de la flore, déjà en 1968 une ordonnance classifiait les espèces selon le degré de protection; et en 1984 un décret portant sur l'exploitation forestière.

C'est dire à quel point le Togo s'est pris tôt dans la protection de ses ressources naturelles.

LES TEXTES APPLICABLES AU TOGO

Sur le plan national, nous pouvons citer

Loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant Code Forestier.

Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement.

Ordonnance n°4 du 16 janvier 1968 réglementant la protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo.

Décret n° 68-10 du 16 janvier 1968 interdisant la chasse de nuit.

Décret n° 90-178 du 7 novembre 1990 portant modalités d'exercice de la chasse au Togo.

LES PRINCIPAUX TEXTES APPLICABLES EN MATIERE DE FAUNE ET DE FLORE

Nous nous intéresserons essentiellement à deux textes:

Loi n°2008-005 du 30 mai 2008 portant Loi-cadre sur l'environnement.

Loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant Code Forestier.

La loi-cadre sur l'environnement énonce de façon assez claire les règles générales en matière de protection de l'environnement au Togo

Les différents infractions

Nous pouvons citer les infractions suivantes qui sont énoncées dans le Code Forestier et le Loi-Cadre sur l'Environnement

Chasse à l'intérieur des aires protégées

Chasse avec des moyens et des armes prohibés

Chasse sans permis

Chasse hors de la période autorisée dans les zones non interdites

Abattage de femelle suivie

Chasse ou capture d'une espèce protégée (intégralement ou partiellement) 70-71 CF ; ordon. n°4 du 16/01/1968

Exercice d'une activité susceptible de porter atteinte à la faune ou à la flore 51-62 Loi-cadre

Les différentes infractions

La commercialisation et la circulation des produits de faune sont inscrites aux articles 85 à 89

Article 85 : Le commerce des produits de la faune provenant des chasses autorisées est libre.

Article 86 : La vente de la viande d'animaux sauvages intégralement protégés élevés dans les fermes et ranches est réglementée par arrêté du ministre chargé des ressources forestières.

Article 87 : Aucun animal vivant ou mort, aucun trophée, à l'exception des produits de chasse traditionnelle ne peut circuler, être détenu, cédé, importé, exporté, ou réexporté, sans être accompagné d'un certificat d'origine, d'importation, d'exportation ou de réexportation et d'un certificat sanitaire.

Recommandations

Nos recommandations sont les suivantes

Adoption des décrets d'application du CF et de la LC pour une protection plus efficace de nos espèces fauniques et floristiques.

Revoir les peines applicables aux délinquants par un amendement des textes en matière environnementale

Reformer les règles et procédures de délivrance des permis, et aux transactions en spécifiant les personnes habilitées

Revoir également les règles relatives aux enchères publiques

Enfin permettre des cadres de formations et de sensibilisation à l'endroit des acteurs pour une bonne application de cette loi.

Défis et perspectives

La loi togolaise sur la faune et la flore présente certaines difficultés d'applications.

Ces difficultés sont de diverses sortes:

Le manque de décrets d'applications des lois

La défaillance du système des transactions

La faiblesse des peines applicables

Le mécanisme d'octroi des permis de coupe de bois

La méconnaissance de la réglementation par les divers acteurs

S'agissant du défaut des textes d'application, il est urgent que ces textes puissent être pris pour permettre une bonne application de la loi.

Par exemple l'article 62 LC prévoit : Le ministre chargé la liste des espèces animales et végétales protégées ainsi que les modalités de protection et de préservation de leurs habitats.

Ce qui entraîne l'application de l'ordonnance de 1968

La défaillance du système des transactions

De même inexistence des barèmes des transactions applicables aux infractions, qui aussi est prévu être pris en conseil des ministres selon l'article 150

Ce qui entraîne:

L'utilisation abusive de la transaction par l'administration forestière

Ce qui est au détriment de la conservation de la biodiversité

On remarque aussi des manquements des enchères publiques

Togo-Presse - N° 9505 du 27 Mars 2015

PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Un devoir collectif

L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE), en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), a initié, mercredi, à la salle CEDEAO du CASEF, une rencontre de partage d'expériences sur la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore. C'est en vue d'amener à une mobilisation collective autour du danger, des risques qu'engendrent le braconnage et le trafic des espèces menacées. Le ton des travaux a été donné par le secrétaire général du MERF, M. Sama Boundjouw en présence de l'ambassadeur de France au Togo, M. Marc Fonbaustier et certains élus du peuple.

Romain Gary disait dans Lettre à l'éléphant, « Je sens profondément que le sort de l'homme et sa dignité sont en jeu chaque fois que nos splendeurs naturelles, océans, forêts ou éléphants sont menacés de destruction ». Ce sentiment, l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE), et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) le partagent également. Ceci, à travers l'organisation de cet atelier de partage d'expériences sur la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore.

L'enjeu de la lutte contre la criminalité faunique est de taille. C'est pourquoi, mercredi, des agents de différents ministères, des magistrats, avocats et auxiliaires de justice, les ONG environnementales, ont planché sur les voies et moyens pour venir à bout de ce fléau. Bien avant, ils ont débatté les faiblesses ou actes qui entretiennent le phénomène. C'est entre autres, la corruption, la méconnaissance de la réglementation par les communautés de base et le défaut de décret d'application de la loi-cadre sur l'environnement et le code forestier. Il se révèle donc urgent de renforcer la prise de conscience des acteurs sur les problèmes de criminalité est avant tout un enjeu de sécurité pour la paix et la stabilité tant les bandes de braconniers font des victimes.

« nous avons permis à nos enfants et aux générations suivantes de pouvoir connaître les rhinocéros, les grands singes et toutes ces espèces en péril », a-t-il conclu.

Sur la problématique de la protection de la faune et de la flore, le Togo est en bonne place de par l'arsenal juridique adopté « le chef de l'Etat a manifesté une volonté forte pour réprimer le trafic de l'ivoire avec plusieurs saisies opérées au port et l'aéroport. Le Togo a également mis en place un comité interministériel de lutte contre les espèces fauniques et des mesures modernes de contrôle des conteneurs au port », a précisé M. Sama Boundjouw, secrétaire général du MERF.

M. Ebeh Kodjo Fabrice, directeur exécutif de l'ANCE a souhaité beaucoup plus pour venir à bout du braconnage car « notre biodiversité s'en trouve appauvrie ». Aux termes des travaux, plusieurs recommandations seront émises.

Yankolina M. TINGAENA



On reconnaît M. Sama (2^e de la droite) entouré de MM. Fonbaustier et Ebeh.
(Photo ONQUADJE).

« acheter de l'ivoire doit être un acte punissable par la loi, au grand jour. Les amendes et peines doivent être réelles. Ce faisant, nous pourrions enrayer le fléau et pouvoir dire avec fierté que

Lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore Un atelier de partages d'expériences s'est tenu à Lomé

Le mardi 24 mars 2015, l'ANCE/Projet TALFF a organisé un atelier de partages d'expériences sur la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et de flore à la salle CEDEAO du CASEF à Lomé. Cet atelier a réuni trente (30) différents acteurs provenant de l'Ambassade de France, du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, du Ministère de la Justice, d'INTERPOL Lomé, de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB), de la Douane, de la Commission de l'Environnement et des changements climatiques de l'Assemblée Nationale des Magistrats, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Médias.

La cérémonie d'ouverture a connu trois (03) interventions. La première fut celle du Dr EBEH Fabrice, Directeur de ANCE-Togo qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et a salué la présence de l'Ambassadeur de France. Il a remercié l'ambassade de France pour son appui financier et technique dans l'organisation de cet événement. La

cement du cadre législatif et réglementaire, l'amélioration de l'application de la législation, le renforcement de la coordination entre les acteurs de la chaîne et la lutte contre la corruption endémique. Il a terminé ces propos par une citation d'un écrivain français, Romain GARY « je sens profondément que le sort de l'Homme et sa dignité sont en jeu chaque fois

sources naturelles et forestières. Avant d'ouvrir les travaux de l'atelier, il a invité tous les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que cet atelier sorte de meilleures résolutions pour une lutte efficace contre la criminalité environnementale au Togo.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux de l'atelier ont véritablement commencé. Les travaux ont été marqués par une série de cinq (05) interventions suivies de débats et de prise de résolutions qui a constitué en un tour de table. Mais avant les communications proprement dites, il y a eu une brève présentation des objectifs de l'atelier.

La première communication a été faite par Mme MITCHIKPE Sonia, Juriste à ANCE-Togo. Sa présentation fut consacrée à la problématique sur le commerce des espèces de faune et de flore au Togo. Dans sa communication, elle a abordé le problème du trafic illicite des espèces de faune et de flore, en s'appesantissant sur les différentes saisies réalisées sur le territoire togolais depuis deux ans.

La deuxième communication fut présentée par M. BAKAI Hubert, Juriste Expert sur la Gestion des stocks de saisies des produits de faune et flore. Il a fait remarquer que la plupart des saisies opérées sont gérées par les trois ministères impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale à savoir, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et le Ministère de la Justice.

La troisième communication fut donnée par le Représentant du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières en la Personne de M. AGBODJI Kossi, Spécialiste de faune. Dans son intervention, qui portait sur l'évolution des données de saisies des espèces de faune sauvage au Togo, il est revenu sur



Table officielle lors de l'atelier

deuxième intervention fut celle de l'Ambassadeur de France au Togo. Dans son discours, il a tout d'abord, remercié l'ANCE-Togo pour l'organisation de cet atelier qui permettra selon lui de mobiliser collectivement autour des dangers, des risques et des menaces qu'engendrent le braconnage et le trafic des espèces menacées. Il a estimé que l'achat de l'ivoire ne peut plus être considéré comme un simple acte de commerce, mais doit être considéré comme un acte grave passible de punition. Selon l'Ambassadeur, plusieurs défis restent à relever à savoir le renfor-

que nos splendeurs naturelles, océans, forêts ou éléphants, sont menacées de destruction.

Ensuite a suivi le discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières représenté par son Secrétaire Général. Dans son allocution, il a souhaité la bienvenue aux différents participants et a salué les efforts de l'ONG ANCE-Togo dans cette lutte contre le trafic des espèces de faune et de flore sur notre territoire. Il n'a pas manqué d'évoquer les efforts du Gouvernement au travers du Ministère de l'environnement dans la protection de nos res-

L'Humanité

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS D'ANALYSES ET DE PUBLICITE / N° 155 du 05 nov

Togo Deux trafiquants d'ivoire condamné à 24 mois de prison et 25 millions de FCFA

Le 24 janvier 2015, 2 conteneurs d'ivoire d'éléphants (une espèce protégée) cachée dans des sacs de jutes ont été découverts au port autonome de Lomé au Togo par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB). Cette cargaison de 4,83 kg (il s'agit de l'une des plus grandes saisies au monde !!!) à destination du Vietnam. A la suite des investigations menées par les officiers de la police judiciaire de l'OCRTIDB, les sieurs DINH Huu Khao et ALAMOU Mohamed (expéditeurs des deux containers) ont été arrêtés dans leurs domiciles le 25 Janvier 2015 à Lomé et déferés à la maison.

Il a donc fallu attendre jusqu'au 21 Octobre 2015 lors de la quatrième (4ème) audience et grâce à l'assistance technique de l'ONG ANCE-TOGO, membre du Réseau EAGLE qui a pourvu le tribunal correctionnel de Lomé d'un interprète Français-Vietnam, pour connaître la sentence des inculpés. En effet, après jugement contradictoire, les sieurs DINH Huu Khao et le sieur ALAMOU Mohamed ont été déclarés coupables de trafic illicite d'espèces fauniques pro-



Aux extrêmes, les deux trafiquants

tégées (défenses d'éléphant) et ont respectivement été condamnés à 22 mois et à 24 mois de prison ferme sur l'action publique. Sur l'action civile, chacun des deux accusés devront s'acquitter la somme de 10 millions de Francs CFA au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et 15 millions de Francs CFA à l'ONG «S.O.S. Eléphants».

Cette condamnation prouve

à suffisance d'une part que les prévenus ne sont pas détenus arbitrairement à la maison d'arrêt et sont donc punis conformément au degré de gravité de leurs infractions ; et d'autre part constitue (la condamnation) un moyen de dissuasion et de découragement à l'égard des autres trafiquants de la part du gouvernement togolais qui est déterminé à lutter contre le trafic illicite d'espèces fauniques.

N° 155 du 05 novembre 2015

Récapitulatif des pièces médiatiques produites en 2015

ORGANES DE PRESSE	LIENS
<p>Corps Diplomatique Togo</p>	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/lance-togo-part-en-guerre-contre-la-corruption/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/quatre-exploitants-illegaux-de-bois-interpelles-a-savana-dans-parc-fazao/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-et-25-millions-de-fcfa/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/un-trafiquant-de-tetes-de-gorille-et-peaux-de-boa-arrete-a-lome</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/deux-trafiquants-de-tortues-deau-douce-mis-aux-arrets-a-lome/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/deux-trafiquants-de-carapaces-de-tortue-marine-dans-les-mailles-de-la-police-judiciaire/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/un-trafiquant-divoire-interpelle-a-devego/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/un-trafiquant-de-carapaces-de-tortue-marine-dans-les-mailles-de-la-police-judiciaire/</p>
	<p>http://www.corpsdiplomatictogo.com/trois-trafiquants-divoire-arretes-a-lome/</p>
<p>Forum de la Semaine</p>	<p>https://www.dropbox.com/home?preview=D%C3%A9cision+DIHN.PDF</p>
	<p>https://www.dropbox.com/home?preview=AHOUAKA.PDF</p>
	<p>https://www.dropbox.com/home?preview=Carapaces+tortues+Agbodrafo.PDF</p>
	<p>https://www.dropbox.com/s/qe4jc6l1nhx5jmu/Carapace%20Forum%20de%20la%20semaine.jpg?dl=0</p>
	<p>https://www.dropbox.com/s/r809sptge5mg02k/Ivoire%20forum.jpg?dl=0</p>
	<p>https://www.dropbox.com/s/30x7qr0qu1xqfuu/Prix%20</p>

	forum.jpg?dl=0
News À Lomé	http://news.alome.com/h/55895.html
Savoir News	http://www.savoirnews.net/Des-acteurs-de-la-societe-civile
Le temps Togo	http://letempstg.com/societe-civile-et-medias-informes-sur-la-convention-des-nations-unies-contre-la-corruption-8967/
Togo Breaking News	http://www.togobreakingnews.com/nouvelles/societe/l-ance-mobilise-la-societe-civile-a-lutter-contre-la-corruption-a-tous-les-niveaux.html
Togo Election 2015	http://www.togoelections2015.com/societe-civile-et-medias-informes-sur-la-convention-des-nations-unies-contre-la-corruption/
Togo Top News:	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1071:2015-11-21-15-19-35&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1040:2015-11-07-08-46-45&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=860:2015-08-28-15-57-53&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=846:togo-deux-trafiquants-de-carapaces-de-tortue-marine-dans-les-maillages-de-la-police&catid=83:environnement&Itemid=157
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=844:2015-08-22-23-15-32&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=739:2015-07-12-19-22-44&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1135:2015-12-15-09-47-20&catid=81:societe&Itemid=86
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1135:2015-12-15-09-47-20&catid=81:societe&Itemid=86

	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1128:2015-12-10-15-00-22&catid=81:societe&Itemid=86
New World TV:	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1128:2015-12-10-15-00-22&catid=81:societe&Itemid=86
Kanal Fm	https://dl-web.dropbox.com/get/Fr-Invit%C3%A9_EBEY%20Fabrice%20%28%20Transfert%20illicite%20des%20esp%C3%A8ces%29%20%2023%2009%2015.mp3?subject=uid=477862036&w=AA1gIjVBN62PgGBsiVm6WUIuAhNSVHHPx6Irfm8FZs3Q
	http://togotopnews.com/index.php?option=com_content&view=article&id=467:2015-03-28-21-27-26&catid=81:societe&Itemid=86
Golfe News:	http://golfenews.info/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-la-societe-civile-sur-la-corruption/
Le Togo en Ligne	http://www.letogoenligne.com/index.php/togo/societe/item/914-togo-la-societe-se-mobilise-contre-la-corruption-au-togo
Radio Degnignan	http://www.radiodegnignan.com/index.php/societem/item/104-togo-la-societe-se-mobilise-contre-la-corruption-au-togo
Togo en vogue	http://togoenvogue.com/article-3699-lutte-contre-la-corruption-au-togo-l-ance-met-la-soci-t-civile-contribution.html
Republic of Togo	http://togoenvogue.com/article-3699-lutte-contre-la-corruption-au-togo-l-ance-met-la-soci-t-civile-contribution.html
ANCE-Togo	http://www.ancetogo.org/index.php?option=com_content&view=article&id=328:atelier-de-partage-d-experience-sur-la-lutte-contre-le-traffic-des-especes-de-faune-et-de-flore-au-togo&catid=87&Itemid=1392&lang=fr
La voix de la Nation	http://www.lavoixdelanation.net/index.php?option=com

	_content&view=article&id=268:togo-labattage-desordonne-des-animaux-et-des-especes-vegetales-aucur-dune-rencontre&catid=77:accueil&Itemid=265
Humanité	https://www.dropbox.com/s/pjkyec486resb8p/Humanit%C3%A9.jpg?dl=0
	https://www.dropbox.com/s/dn91m3fgu5uovet/scanAcom1-1.jpg?dl=0
	https://www.dropbox.com/s/dsakgtztonwkjra/scanAcom1-2.jpg?dl=0
	https://www.dropbox.com/s/joqxmzlp70p30f/cfpj%20007.jpg?dl=0
	https://www.dropbox.com/s/9oht0b956n7478v/Humanit%C3%A9%20carapaces.jpg?dl=0
	https://www.dropbox.com/s/fz8ov3e15v6fe08/Humanit%C3%A9%20bois.jpg?dl=0

2.6- Management

Nombre de juriste en test	2
Nombre de media en test	6
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs ...)	2
Nombre de formations internes (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1
Nombre d'activistes EAGLE accueillis	5

- Pour assurer la visibilité des activités du projet, 6 médias ont été testés et 4 ont été recrutés dont 2 organes de presse écrite (Humanité et Forum de la Semaine) et 2 organes de presse en ligne (Togo Top News et Corps Diplomatic Togo) ;
- Deux enquêteurs dont 1 femme et 1 garçon ont été recrutés et mis en test en Janvier 2015 pour redynamiser et renforcer le département investigation;

- Participation du Directeur Fondateur de LAGA, du Coordonnateur de AALF-B et de l'Assistant du Coordonnateur de Conservation Justice à l'atelier de formation des acteurs de lutte contre le trafic de faune à Sokodé, Togo ;
- Renforcement des capacités de l'équipe du projet par le Directeur Co-fondateur de EAGLE et la Coordonnatrice de réplication ;
- Accueil d'un enquêteur de LAGA à TALFF ;
- Stage de perfectionnement de l'investigateur en chef du projet à LAGA au Cameroun;
- Les officiers de police judiciaire, d'INTERPOL, de gendarmerie, d'OCRTIDB, les magistrats, avocats, agents du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Eco garde etc. ont été formés à travers deux ateliers de renforcement de capacités et de partage d'expériences;
- Respect des normes EAGLE dans le cadre de l'élaboration des rapports d'activités mensuels.

TROISIEME PARTIE

III. SANTE PUBLIQUE

3.1 Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT)

3.1.1 Lutte contre le tabagisme

Le tabagisme est l'un des fléaux mondiaux les plus graves qui fait d'énormes ravages en vie humaine dans le 21ème siècle. En effet, le tabac est à l'origine de plusieurs maladies évitables qui tuent une personne dans le monde chaque 5 secondes. La fumée issue de la consommation du tabac pollue dangereusement l'air ambiant et est très nuisible à la santé parce qu'elle contient plus de 4000 composés chimiques sous forme de particules et de gaz, dont plus de 40 causent le cancer chez les êtres humains. Selon les résultats de l'enquête STEPS Togo 2010, la prévalence nationale du tabagisme (tabac fumé et tabac sans fumé) était de 8,5%. L'initiation tabagique était plus précoce chez les enfants (7ans) que chez les sujets âgés (28,8 ans). Conscient des dangers du tabagisme sur l'organisme et l'environnement, le Togo s'est inscrit dans la lutte contre cette épidémie mondiale par l'adoption de plusieurs mesures notamment la création du Programme National Antitabac pour coordonner cette lutte, la ratification de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) en novembre 2005, la promulgation de la loi antitabac le 31 décembre 2010 et ses décrets d'application en 2012, l'instauration des taxes assez élevées (40% en 2010 pour un taux plafond de 45% recommandé par l'UEMOA) sur le tabac et ses produits dérivés.

L'ANCE-Togo dans son dynamisme de lutte contre le tabagisme au Togo travaille d'arrache pied pour la mise en œuvre effective de la loi antitabac et ses décrets d'application à travers plusieurs activités de sensibilisations, d'éducation, de formation, d'assistance technique aux acteurs impliqués.

Au cours de l'année 2015, l'ANCE-Togo a inscrit dans son agenda les activités suivantes :

- Activités de sensibilisation porte-à-porte dans les 5 régions économiques du Togo
- Activités de suivi et évaluation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics
- Assistance technique aux détenteurs de lieux publics
- Production et édition du guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics
- Activités médiatiques sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics
- Activités de renforcement de capacités des acteurs
- Activité de plaidoyer pour l'allocation d'un budget pour la lutte antitabac

3.1.2- Les activités de sensibilisations porte-à-porte dans les 5 régions économiques du Togo

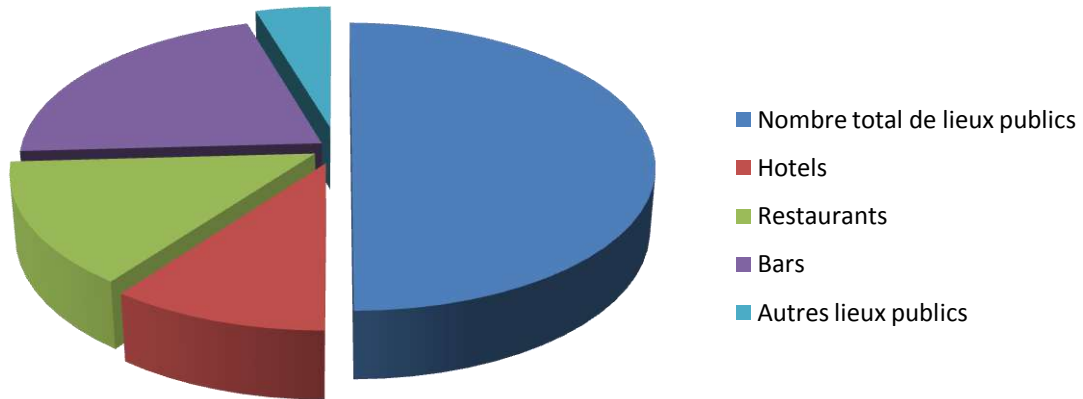
L'année 2015 a été dans sa majeure partie consacrée par l'ANCE-TOGO à des sensibilisations porte-à-porte. Ainsi donc l'équipe de l'ANCE-TOGO composée de quelques staffs et de ses volontaires ont mené des activités de sensibilisation porte-à-porte dans les 5 régions économiques du Togo. Ces activités de sensibilisation porte-à-porte ont été organisées dans les chefs lieux de toutes les régions économiques (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié) et dans quelques grandes villes du Togo comme Lomé, Kpalimé, Aného et Vogan. Dans toutes les régions sillonnées, le travail se résume au même. L'équipe de l'ANCE et ses volontaires se divisent en petits groupes et se déploient sur le terrain. Le travail consiste à aller dans les lieux publics tels que les hôtels, les restaurants, les bars et tout autre lieu fréquenté par le public pour sensibiliser les gérants, les détenteurs ou les propriétaires desdits lieux sur les effets dévastateurs du tabac, leur parler de l'existence et l'entrée en vigueur de la loi antitabac et de ses textes d'application.

Ces activités de sensibilisation porte-à-porte consiste donc à :

- ✓ visiter les hôtels, les restaurants, les bars et tout lieu fréquenté par le public;
- ✓ tenir informer les responsables ou détenteurs de ces lieux publics de l'existence et de l'entrée en vigueur de la loi n°2010-017 du 31/12/2010;
- ✓ les sensibiliser sur le décret n°2012-046/PR portant interdiction de fumer dans les lieux publics;
- ✓ Leur expliquer comment les espaces fumeurs doivent être aménagés dans ces lieux publics où la loi en prévoit au cas où ils disposent des moyens et
- ✓ Leur distribuer les documents tels que la loi antitabac et ses textes d'application et les autocollants d'interdiction de fumer dans les lieux publics qu'ils ont l'obligation d'afficher pour sensibiliser leur clientèle;

Au total 771 lieux publics ont été visités dont, Hôtels: 157; Restaurants: 215; Bars : 328; Autres lieux fréquentés par le public: 71

SENSIBILISATIONS PORTE A PORTE



*Sensibilisation dans les hotels,
Photo ANCE-Togo, 2015*



*Sensibilisation dans les bars,
Photo ANCE-Togo, 2015*



*Sensibilisation dans les restaurants,
Photo ANCE-Togo, 2015*



*Sensibilisation dans les bars,
Photo ANCE-Togo, 2015*

3.2. Activités de suivi et évaluation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

L'année 2015 a été également marquée par plusieurs activités de suivi et évaluation dans les grandes villes du TOGO comme Lomé, Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Kpalimé.

Ces activités de suivi et évaluation ont donc été organisées quelques mois après celles de sensibilisation porte-à-porte plus précisément dans les mois d'Août, Septembre et Octobre.

L'objectif principal de ces activités de suivi et évaluation est d'évaluer le niveau de mise en œuvre de la loi antitabac et de ses textes d'application surtout celui de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Ainsi donc, l'équipe de l'ANCE-TOGO et ses volontaires munis des fiches d'évaluation se divisent à nouveau pour former de petits groupes et revisitent une fois encore les détenteurs de lieux publics préalablement sensibilisés pour évaluer le niveau de mise en œuvre de cette loi et de ses textes d'application dans leurs établissements respectifs.

Les résultats obtenus de ces activités de suivi et évaluation sont satisfaisants. Les évaluateurs de l'ANCE-TOGO ont constaté sur le terrain que des efforts louables sont entrain d'être faits dans la plupart des lieux publics. On note que les autocollants d'interdiction de fumer dans les lieux publics sont affichés dans la plupart des lieux publics suivis et évalués, ceci pour sensibiliser la les potentiels fumeurs qui fréquentent lesdits lieux. Aussi, les cendriers ont été enlevés dans la plupart des hôtels et restaurants évalués et pour tout couronner, des instructions ou mesures rigides ont été prises par plusieurs détenteurs de lieux publics pour dissuader les fumeurs et les dénoncer aux autorités répressives en cas de nécessité.

En somme, il faut noter que le niveau de mise en œuvre de la loi antitabac et surtout de son décret portant interdiction de fumer dans les lieux publics est satisfaisant surtout dans les hôtels et les restaurants.

La mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics connaît plus de difficultés au niveau des bars étant donné que la plupart des bars sont des lieux ouverts ou semi-ouverts. Ainsi donc, il est difficile de contrôler les clients et de faire respecter la mesure d'interdiction de fumer nous ont relevé les gérants ou détenteurs de ces lieux. Aussi le souci de perdre les clients et par conséquent de voir leur chiffre d'affaire en baisse pousse plusieurs gérants ou détenteurs de bars à ne pas faire respecter la mesure d'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Des recommandations appropriées ont été apportées par les équipes de l'ANCE-TOGO aux gérants et détenteurs de ces lieux publics où la mesure n'est pas respectée et des consignes leur ont été données selon lesquelles la mesure d'interdiction de fumer dans les lieux publics s'impose à tout les détenteurs desdits lieux sans distinction aucune et son non respect expose non seulement le fumeur mais aussi le détenteur ou gérant dudit lieu à de lourdes sanctions prévues par la loi antitabac en son article 26.

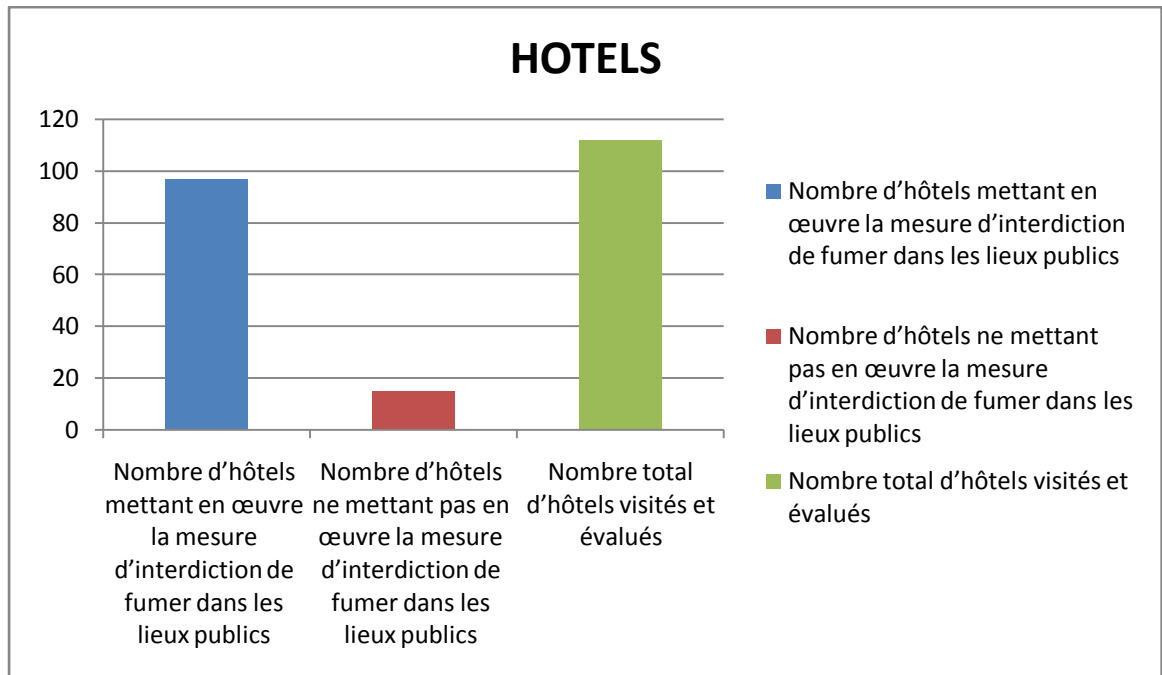


Suivi et Evaluation d'un bar à Sokodé, Photo ANCE-Togo, 2015

Au total 523 lieux publics ont été suivis et évalués.

Graphiques récapitulatifs des lieux suivis et évalués

❖ **Les hôtels visités et évalués**

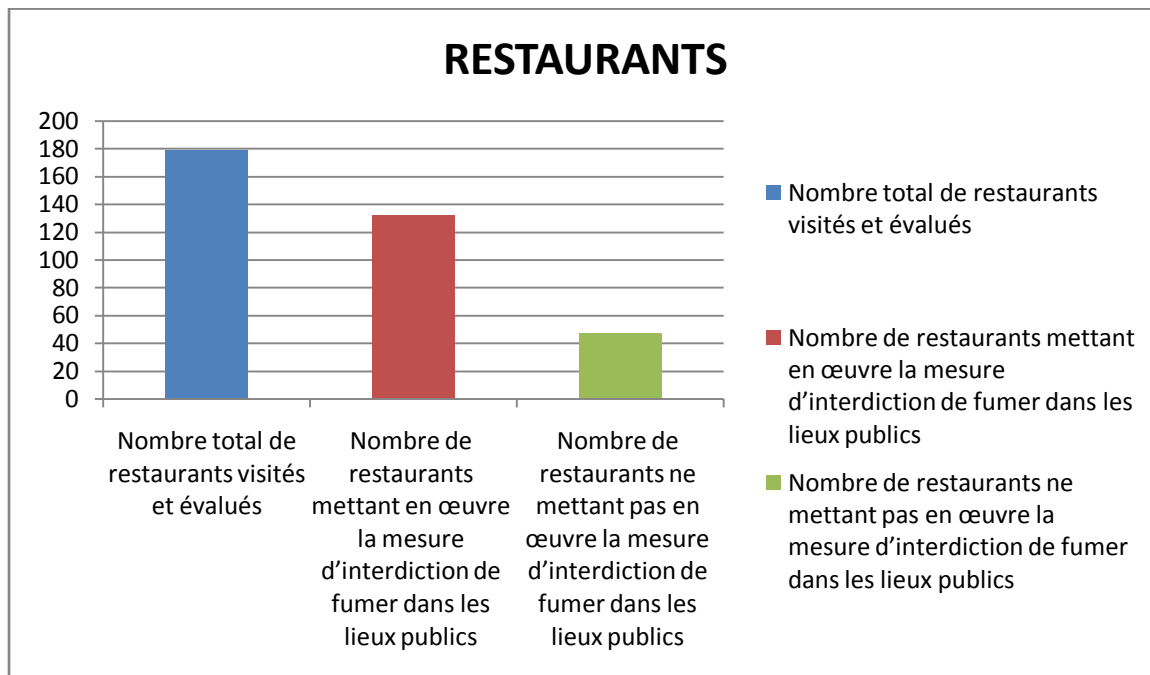


Sur 112 hôtels visités et évalués, c'est seulement 15 qui ne mettent pas en œuvre les mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics. Par contre 97 hôtels sont conformes aux mesures d'interdiction et appliquent effectivement interdiction de fumer dans les lieux publics.



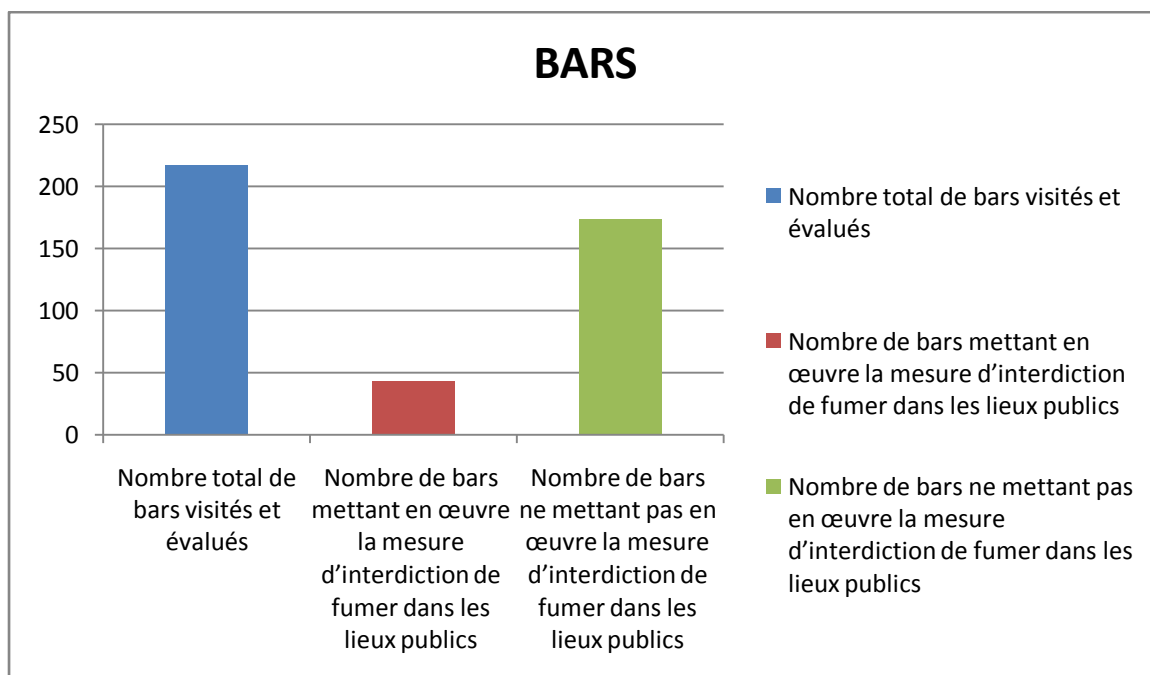
Suivi et Evaluation d'un hôtel à Lomé, Photo ANCE-Togo, 2015

❖ *Les restaurants visités et évalués*



Sur un total de 179 restaurants visités évalués, c'est seulement 47 qui ne mettent pas en œuvre les mesures. Par contre 132 appliquent bien ces mesures dans les lieux public

❖ *Les bars visités et évalués*

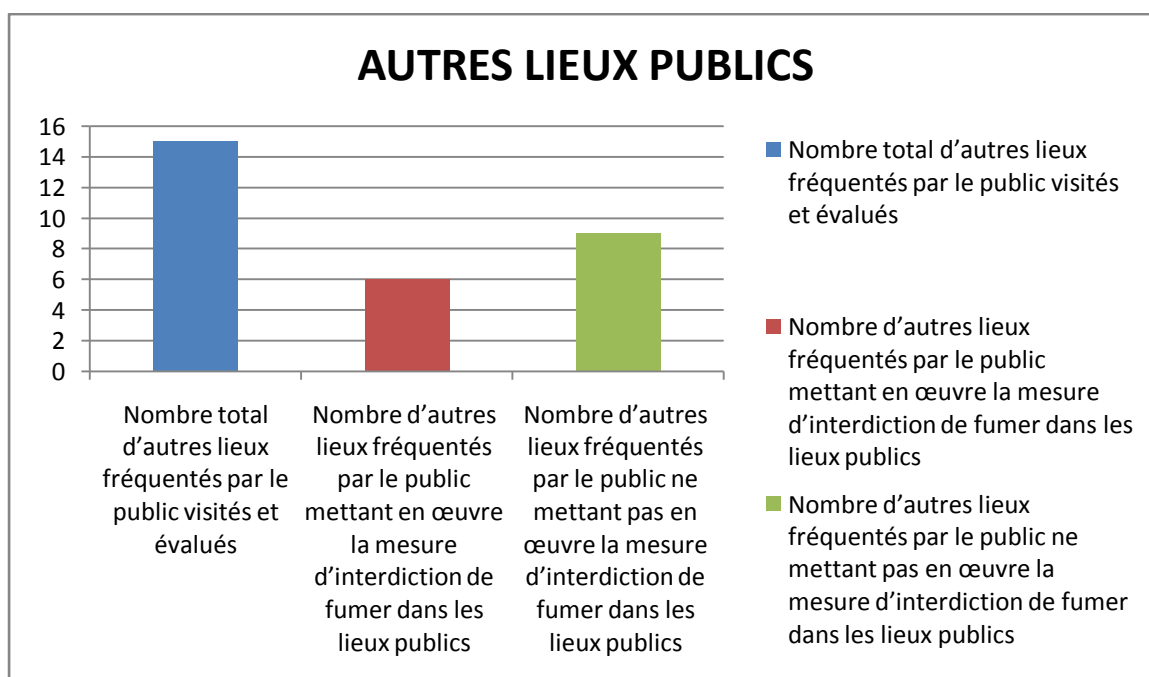


Les difficultés de mise en œuvre des mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics se font plus sentir dans les bars. Sur 217 bars visités et évalués, on dénombre seulement 43 qui mettent en œuvre l'interdiction de fumer. Le reste ne met pas en œuvres ladite mesure.



Sensibilisation, Suivi et Evaluation d'un gérant de bar à Kara, Photo ANCE-Togo, 2015

❖ *Autres lieux fréquentés par le public suivis et évalués*



Dans les autres lieux publics comme, les stations de transport, les établissements scolaires, les places de travail public comme privé etc., on note une légère amélioration de la mise en œuvre de l'interdiction de fumer. Mais des efforts restent à fournir pour une mise en œuvre effective.

3.3- Assistance technique aux détenteurs de lieux publics

L'équipe de l'ANCE-TOGO et ses volontaires ont également mené au cours de l'année 2015 une vaste campagne d'assistance technique aux détenteurs de lieux publics. Comme son nom l'indique, l'assistance technique consiste à aller vers les détenteurs de lieux publics qui éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre des textes en vigueur pour leur apporter des solutions.

Formés en petits groupes, les agents de l'ANCE-TOGO vont vers ces détenteurs de lieux publics (hôteliers, restaurateurs, gérants de bars et gérants d'autres lieux publics) pour recueillir leurs difficultés, les manquements ou les obstacles qui les empêchent de mettre effectivement en œuvre les mesures en vigueur. A l'issue de ceci, des solutions appropriées leur sont fournies accompagnées des documents tels que le guide juridique de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, la loi et ses textes d'application, des autocollants d'interdiction de fumer dans les lieux publics. De temps en temps, nos équipes leurs rendent visites pour leur prodiguer d'utiles conseils. Au total 328 lieux publics ont bénéficié de notre assistance au cours de l'année 2015.

Néanmoins des défis restent à relever tels que la nécessité d'impliquer les forces de l'ordre dans la lutte pour dissuader et réprimer les contrevenants aux mesures en vigueur, la nécessité de mettre en place dans un bref délai le Comité National de Lutte contre le Tabac (CNLT), l'importance de mettre en place un numéro vert afin de faciliter la dénonciation des infractions constatées et en fin la nécessité de sanctionner ou de condamner les contrevenants à la loi pour que cela serve d'exemple aux autres potentiels contrevenants.

3.4- Production et édition du guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Dans le souci de faciliter la compréhension de la mesure d'interdiction de fumer dans les lieux publics et de permettre sa bonne application par tous les acteurs impliqués surtout les forces de l'ordre, l'ANCE-TOGO a produit 1000 exemplaires du guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics qu'elle a distribué aux acteurs en charge de la mise en œuvre des textes en vigueur. Rédigé par l'équipe d'ANCE-TOGO et relu par quelques experts, ce guide juridique de 24 pages a également connu des commentaires de la part du Ministère de la Santé. Le guide

juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics contient d'utiles informations parmi lesquelles nous trouvons :

- Le fondement et l'étendue de l'interdiction de fumer dans les lieux publics au Togo
- Les textes spécifiques applicables
- Le contenu de la réglementation sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics au Togo

Le but fondé de la production de ce guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est d'outiller tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi et de ses textes d'application surtout d'aider les policiers et les gendarmes à s'approprier le contenu du décret portant interdiction de fumer dans les lieux publics au Togo avant de procéder à l'arrestation des contrevenants.

3.5- Activités médiatiques

Les activités médiatiques de l'ANCE-TOGO en 2015 étaient focalisées sur les sensibilisations des populations sur les conséquences néfastes du tabac et sur la mesure d'interdiction de fumer dans les lieux publics. Ainsi donc, plusieurs activités médiatiques ont été organisées par l'ANCE-TOGO à travers toute l'étendue du territoire dans les médias publics comme privés. L'ANCE-TOGO a durant l'année 2015 organisé au total 5 émissions télévisées dont une sur la Télévision Togolaise (TVT) et quatre autres émissions télévisées sur les télévisions privées à savoir LCF, TV7, TV2 et Delta Santé. En outre, d'autres émissions ont été organisées sur les radios publiques comme privées, sur les radios communautaires à travers tout le pays, dans les presses en ligne et dans les presses écrites.

Ces différentes émissions organisées ont permis à l'ANCE-TOGO de sensibiliser plus de trois (3) millions de la population togolaise. s

Les NTIC ont été également utilisées pour renforcer la communication sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Ainsi, plusieurs publications ont été faites sur Facebook, Twitter et le site internet de l'ANCE sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Les liens ci-dessous aident à accéder à ces différents mis à jour.

- <https://www.facebook.com/ANCETOGO>
- http://tobaccofree.ancetogo.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=91&Itemid=1383&lang=fr
- https://twitter.com/ance_togo
- http://tobaccofree.ancetogo.org/index.php?option=com_content&view=article&id=224:togo-renforcement-des-capacites-des-forces-de-l-ordre&catid=90&Itemid=1387&lang=fr

- http://tobaccofree.ancetogo.org/images/2014/pdf/Guide%20Juridique%20Interdiction%20Fumer_Revu_Final.pdf
- <https://www.facebook.com/ANCETOGO?fref=nf>
- <http://ancetogo.org/twitter>

3.6- Activités de renforcement de capacités des acteurs

L'année 2015 a été également meublée par plusieurs activités de renforcement de capacités. Ainsi donc, l'ANCE-TOGO a eu à organiser au cours de l'année 2015, trois (3) grands ateliers de renforcement de capacités de plusieurs acteurs pas les moindres. Il s'agit de :

- L'atelier de renforcement de capacités des agents de l'Office Togolais des Recettes (OTR), des agents aux postes frontaliers, des agents du Ministère des Affaires Etrangères et des journalistes.
- L'atelier de renforcement des capacités des autorités décentralisées dans chaque région économique du Togo à savoir le Maire, le Préfet, le Commissaire principal de ville, le Commandant de groupements, le Procureur, le Président du syndicat des hôteliers et le Président du syndicat des transporteurs.
- L'atelier de renforcement de capacités des magistrats du Togo.

Tous ces ateliers avaient pour but de renforcer les capacités de tous les acteurs précités sur la loi antitabac et ses différents textes d'application afin de leur permettre d'être bien outillés pour faire appliquer les mesures en vigueur. Au total, plus de 250 acteurs ont été formés par l'ANCE-TOGO en 2015.



Atelier de renforcement de capacité des magistrats du Togo sur la loi anti-tabac et ses décrets d'application, Photo ANCE-Togo, 2015



Atelier de renforcements de capacité des agents de postes frontaliers, et de la douane sur les dispositions en vigueur en matière de la loi anti-tabac et ses décrets d'application, Photo ANCE-Togo, 2015

3.7- Activité de plaidoyer pour l'allocation d'un budget pour la lutte antitabac

Chaque année, l'ANCE-TOGO travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé pour mener une activité de plaidoyer auprès des institutions en charge du budget de l'Etat. Le but de ce plaidoyer est d'amener le gouvernement à insérer une ligne budgétaire pour la lutte contre le tabac dans le budget annuel. Durant l'année 2015, l'ANCE-TOGO n'a pas dérogé à cette règle. Ainsi donc, un plaidoyer très technique et convaincant qui ressort les conséquences dévastatrices de la consommation du tabac sur la santé humaine et sur l'environnement et la nécessité de disposer des moyens adéquats pour faire face à cette épidémie a été rédigé et soumis aux institutions en charge du budget annuel de l'Etat. Le travail a été également poursuivi au niveau de l'Assemblée Nationale pour défendre ce plaidoyer. Comme gain de cause, un budget a été alloué pour la lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT) dont la lutte contre le tabagisme dans le budget annuel 2016 voté le 30 Décembre 2015.

3.8- Activités de sensibilisation des vendeurs de cigarettes

Pour terminer en beauté l'année 2015, l'ANCE-TOGO a mené une vaste campagne de sensibilisation à l'égard des vendeurs de cigarettes à Lomé et dans quelques villes de l'intérieur. Cette campagne de sensibilisation consiste à aller vers ces vendeurs de cigarettes pour les entretenir sur quelques dispositions saillantes du décret n°2012-071/PR portant réglementation des points de vente du tabac et de ses produits dérivés au Togo à savoir :

- L'interdiction de l'exposition des produits du tabac à la vue du public
- L'interdiction de l'association des produits du tabac à d'autres produits non tabagiques
- L'obligation de disposer d'un agrément ou d'une licence avant de commercialiser la cigarette
- L'obligation d'aménager un point de vente pour commercialiser le tabac

Au total 411 vendeurs de cigarettes ont été sensibilisés à travers le pays sur le décret portant réglementation des points de vente du tabac et de ses produits dérivés au Togo.



Sensibilisation des vendeurs de cigarette sur les réglementations des points de vente, Photo ANCE-Togo, 2015

QUATRRIEME PARTIE

IV. EAU ET ASSAINISSEMENT

L'eau et les infrastructures d'assainissement sont très capitales pour la santé d'une population et en 2015, l'ONG de développement durable ANCE-Togo n'était pas en marge de cette conception d'idées. Pour favoriser une bonne condition d'hygiène et garantir une bonne santé des couches défavorisées, ANCE-Togo a organisé des activités dans le domaine d'eau et assainissement pour la construction des latrines ECOSAN dans les villages du canton de Goubi (Nord du Togo).

Le canton de Goubi couvre une dizaine de villages et est situé dans la préfecture de Tchamba (Région Centrale du Togo). Il est entouré à presque même distance que trois grandes agglomérations qui l'entourent, à l'Est, on a Kaboli (20 km), à l'Ouest on a Bago, 20 km) et au Nord koussountou (22 km). Ce canton compte environ 9 000 âmes et plusieurs villages satellites. Malgré cette forte population aucun système d'assainissement n'existe encore à ce jour. Les populations font leurs besoins à l'air libre ce qui engendre beaucoup de maladies.

En outre, étant une population à majorité paysanne (99%), l'utilisation abusive des produits chimiques dans l'agriculture engendre une forte pollution des sols et des intoxications graves. Pour faire face à cette situation, l'ANCE-TOGO a initié un vaste projet de construction des latrines ECOSAN dont le but est de lutter contre l'insalubrité et de promouvoir l'utilisation des matières fécales comme fertilisants organiques. Il s'agit de construire deux à quatre latrines par quartier dans les villages.

4.1. Activités réalisées

4.1.1. Information et sensibilisation

Des agents de l'ANCE ont organisé plusieurs séances de sensibilisation dans la zone du projet sur l'hygiène et l'assainissement, la propreté corporelle et vestimentaire, le lavage des mains avant et après les selles voire après chaque sortie, la consommation d'eau potable, etc. Des documents ont été remis aux professeurs du CEG et aux maîtres des cours primaires pour que certaines parties puissent être intégrées dans leurs programmes d'enseignement.

4.1.2. Construction de latrines

En 2015, un total de 50 latrines ECOSAN ont été construits dans ces localités. Au cours des travaux, la population très enthousiaste, a participé aux ramassages du sable, du gravier et de l'eau de gâchage. Elle s'est en outre engagée sur les chantiers de construction pour apporter tout son appui aux techniciens. Dans tous les villages bénéficiaires, les chefs du village et leurs notables ne sont pas du reste. Ils étaient venus pour encourager l'ANCE pour son effort et le choix de leurs

localités pour abriter ces latrines qui selon eux, vont résoudre d'énormes problèmes d'insalubrité aux villageois.



Construction de latrines ECOSAN à Goubi, Photo ANCE-Togo, Mars 2015



Latrine ECOSAN prête pour utilisation, Photo ANCE-Togo, 2015

4.1.3. Formation des agents locaux

Les agents de l'ANCE ont également procédé à la formation des communautés locales dans les 10 villages du projet, à l'utilisation des matières fécales comme fertilisant organique. De même ces communautés ont été formées sur l'utilisation des urines recueillies dans des bidons installés dans ces latrines pour fabriquer des biopesticides. Ces urines sont conservées dans des tonneaux pour au moins trois (3) mois avant de déverser ce liquide aussi dans le champ comme fertilisant. On a eu plusieurs séances de formation et de sensibilisation sur la fabrication et l'utilisation des insecticides biologiques pour traiter les champs et les plantations. En effet, en ce qui concerne les biopesticides, la formation a principalement porté sur l'utilisation de feuilles du neem ou de ses graines pour fabriquer de l'insecticide très efficace pour traiter les plantes contre les insectes ravageurs.



Photo Formation des agents locaux canton de Goubi, Mai 2015

L'ANCE-TOGO entend poursuivre les activités de ce projet et mobiliser les ressources pour l'étendre à d'autres localités.

4.2. Résultats obtenus

- ✓ Plus de 7000 personnes issues des communautés locales de la zone du projet connaissent et appliquent les règles d'hygiène et l'assainissement, la propreté corporelle et vestimentaire, le lavage des mains avant et après les selles voire après chaque sortie, la consommation d'eau potable, etc.;
- ✓ 50 latrines ECOSAN ont été construites dans 10 villages du projet ;

- ✓ 10 comités locaux de suivi et de gestion ont été mis en place et sont opérationnels dans 10 villages du projet ;
- ✓ Près de 1500 paysans ont été formés dans les 10 villages du projet et connaissent et appliquent l'utilisation des matières fécales comme fertilisant organique.
- ✓ Près de 1500 paysans ont été formés dans les 10 villages du projet et connaissent et appliquent l'utilisation des urines recueillies des latrines pour fabriquer des biopesticides ;
- ✓ La santé des communautés locales s'est améliorée de 50% en raison de la réduction de l'utilisation abusive des pesticides chimiques de synthèse ;
- ✓ Les revenus annuels des communautés sont améliorés sensiblement.

CINQUIEME PARTIE

V. *LES RELATIONS EXTERIEURES*

En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités gouvernementale du Togo ainsi que dans le but d'assurer le suivi des affaires, ANCE-Togo a effectué plus de 80 rencontres.

5.1 **Rencontres et partenariats**

- 1- Les Procureurs de la République de Lomé, Sokodé, Sotouboua et Bassar ainsi que leurs substituts ;
- 2- Le Secrétaire Général du MERF ;
- 3- Le secrétariat CITES de Lomé ;
- 4- La Coordinatrice Régionale de l'ONUDDC ;
- 5- Le point focal de l'ONUDDC au Togo ;
- 6- L'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchissement (OCRTIDB) ;
- 7- Le Juge d'instruction en charge des affaires de braconnage et de trafic illicite de faune ;
- 8- Le commissaire chargé d'Interpol et son adjoint ;
- 9- Le Commandant de groupement de gendarmerie de Sokodé ;
- 10- La Direction Centrale de la Police Judiciaire ;
- 11- La Brigade de Recherche de Sokodé ;
- 12- Le Commissariat Central de la ville de Sokodé ;
- 13- L'ambassade des Etats-Unis au Togo ;
- 14- Des délégations américaines au Togo ;
- 15- L'ambassade de France au Togo ;
- 16- L'Union Européenne ;
- 17- Les Représentants de l'UICN ;
- 18- La GIZ; Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit
- 19- Le Représentant Résident de la CEDEAO;
- 20- Le Premier Ministre
- 21- La cour des comptes
- 22- Inspection générale des finances

5.2. Participation aux ateliers et réunions externes

Au cours de l'année 2015, l'ANCE-Togo a, dans son dynamisme d'ONG de développement durable, participé à plusieurs ateliers de formations sur le plan national et international.

NOM DE L'ATELIER	STRUCTURE ORGANISATRICE	LIEU ET DATE
Atelier de validation du plan stratégique de Communication pour un Changement de Comportement (CCC) sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA)	Ministère de la santé et de la protection sociale/Division de l'Assainissement et de l'Hygiène du Milieu	Hôtel le Berceau à Notsè du 24 au 26 Novembre 2015
Atelier de sensibilisation sur les pesticides botaniques	MERF	Salle de conférence du MERF 29 Dec 2015
Atelier de sensibilisation sur les Polychlorobiphényles (PCBs)	MERF	Salle de conférence du MERF 03 au 04 Dec 2015
Réunion du comité de suivi-évaluation de la gestion de la filière des sachets et emballages Biodégradable ou non	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la promotion du Secteur Privé et du Tourisme	Salle de conférence du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la promotion du Secteur Privé et du Tourisme 01 Fév. 2016
ANTICORRUPTION DANS LA SOUS REGION OUEST AFRICAINE,	Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC)	Ouagadougou du 21 au 23 mai 2015
Atelier pour les parties prenantes sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et son mécanisme d'examen	Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies	Addis Abeba, 17-20 février 2015
Séminaire sur les crimes transnationaux organisés et	Front des Organisations Nationales contre la	Hôtel du Port (Cotonou) du 15 au 19 juin 2015

genre	Corruption (FONAC)	
Atelier sur les Politiques en Matière des Drogues en Afrique et à la Réunion du Renforcement du Réseau	Commission Ouest Africaine sur les Drogues (WACD)	Hôtel Ndiambour (Dakar) du 13 au 16 Octobre 2015
Atelier de rencontre des partenaires africains pour la lutte contre le tabac	Bill and Melinda Gates Foundation	Hôtel Radisson Blue (Addis Abeba) du 3 au 4 Novembre 2015
Atelier de célébration de la Journée Mondiale de la Diversité Biologique	Ministères en charge de l'environnement du Togo et du Bénin	Auditorium de l'Université de Lomé le 22 mai 2015
Atelier de partage et de concertation sur le changement climatique au Togo	CNSC Togo et l'ARGA	Hôtel Eda Oba à Lomé (Togo) 30 Juillet 2015
Atelier de présentation de la boîte à outils d'analyse du consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)	MERF et l'ONU DC	Salle de conférence du MERF à Lomé le 23 septembre 2015
atelier d'évaluation du rapport provisoire d'EIES du projet de création d'un centre de conditionnement et d'embouteillage du vin à Davié-Kpota	MERF	Davié-Kpota (Préfecture du Zio) Togo
Forum international sur les initiatives locales de conservation en Afrique de	UICN	Du 15 au 17 septembre 2015 à Ouagadougou au Burkina Faso

l'ouest		
Atelier d'évaluation du rapport provisoire de l'audit environnemental de la société de scierie Guang Long Muye Sarl	Agence National de Gestion de l'Environnement(ANGE)	Bureau secondaire de la SCP, 16 Janvier 2014
Conférence de presse sur la portabilité et la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile et le financement des associations des consommateurs en Afrique	Association Togolaise des Consommateurs(ATC)	Siège de l'ATC 19 Juillet 2015
Table ronde/Célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs	Association Togolaise des Consommateurs(ATC)	Salle ENTENTE du CASEF, 14 Mars 2015
Atelier de validation du rapport provisoire de l'étude d'impact environnemental et social de la société d'exploitation de sable, de gravier et de la latérite (SOTESSGRAV SARL)	Agence National de Gestion de l'Environnement(ANGE)	Février 2015
Atelier de validation du rapport provisoire de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'aménagement, de pavage, de reprofilage et d'assainissement des rues 195 AGP, 126 AGP, 178 AGP et 186 AFG	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Lomé, Novembre 2015
Atelier de validation du rapport provisoire de l'audit environnemental de l'usine de production de mèches	Agence National de Gestion de l'Environnement(ANGE)	Lomé, Février 2015

synthétiques NINA SARL		
Atelier de validation du rapport provisoire de l'audit environnemental de la société de fabrication de fibres synthétiques DONG JIN	Agence National de Gestion de l'Environnement(ANGE)	Lomé, Juillet 2015
Atelier de validation du rapport provisoire de l'audit environnemental et social de l'usine de production de tuiles en fibrociment, société MING MING MATCO	Agence National de Gestion de l'Environnement(ANGE)	Lomé, Décembre 2015

SIXIEME PARTIE

VI. NOS PARTENAIRES

Les différents partenaires de l'ANCE-Togo en 2015 sont les suivants :



ONG LAGA Cameroun



Conservative justice



CONCLUSION

Tout compte fait, l'année 2015 a été une année de grande réussite. Au total, 5 vastes programmes ont été mis en œuvre couvrant cinq domaines différents:

Dans le domaine de la Santé Publique, les actions menées concernent la lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT) et la lutte contre les drogues ;

Dans le domaine de l'Environnement, les activités ont porté essentiellement sur la lutte contre la criminalité sur la faune et la flore.

Dans le domaine de l'eau et assainissement, l'ANCE a construit 50 latrines ECOSAN dans 10 villages, à sensibiliser les communautés à l'utilisation de ces latrines, aux activités de suivi et de mise en place de comités locaux de gestion et les activités de gouvernance de l'eau.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, les actions menées regroupent la sensibilisation de masse sur la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), le renforcement des capacités des différents acteurs sur la CNUCC et l'appui à la réalisation des enquêtes, poursuites judiciaires et suivi ;

Nous avons aussi actualisé et publié trois (03) guides juridiques, dont 1 guide juridique sur la faune, 1 guide juridique sur la flore et 1 guide juridique sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics au Togo. Ces trois guides juridiques ont permis aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces lois de mieux maîtriser les règles et procédures applicables, les peines applicables et les exceptions prévues par ces différentes lois.

En 2015, nos actions ont touché près de 4 millions de personnes, nous avons donné de l'eau potable aux communautés locales, nous avons contribué à améliorer la santé des communautés à travers nos programmes de santé publique et de promotion de l'eau potable; nous avons contribué à la réduction de pauvreté des populations et au développement économique en luttant contre la corruption et les crimes financiers et la bonne gouvernance environnementale.

Toutefois, loin d'être satisfait, nous comptons accélérer nos activités en 2016 et comptons sur l'appui de tous nos partenaires et espérons nouer de nouveaux partenariats dynamiques pour y arriver. Avec votre appui, nous irons encore plus loin dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable au Togo.